

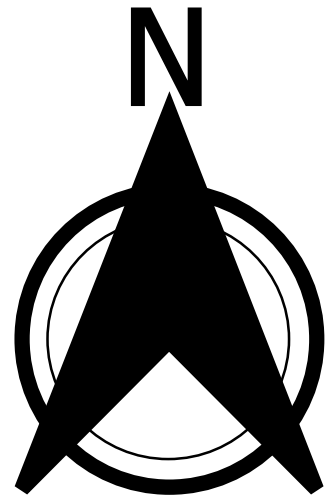


3 – REGLEMENT

3.2 – PIECES GRAPHIQUES 1/2

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Mise à disposition du public		Approuvée
23 septembre 2024	23 octobre 2024	16 décembre 2024



Carcassonne

Cavanac

Roullens

Leuc

Preixan

Rouffiac-d'Aude

Verzeille

Pomas

LEGENDE :

Bâiments

Parcelles

Limite de la commune

Zonage :

Zones PLU

Prescriptions :

Emplacement réservé

Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L130-1

Continuité écologique à préserver au titre du L151-23 du CU

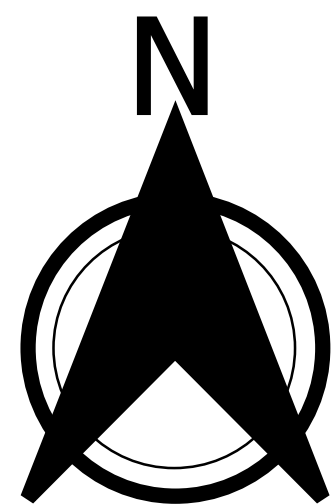
Secteur soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination





Mise à disposition du public		Approuvée
23 septembre 2024	23 octobre 2024	16 décembre 2024



Carcassonne

Cavanac

Roullens

Leuc

Preixan

Rouffiac-d'Aude

Verzeille

Pomas

LEGENDE :

- Bâtiments
- Parcelles
- Limite de la commune

Zonage PLU :



Prescriptions :

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1
- Continuité écologique à préserver au titre du L.151-23 du CU
- PPRI_R1 : Secteur urbanisé en zone d'aléa fort
- PPRI_R2 : Secteur urbanisé en zone d'aléa modéré
- PPRI_R3 : Secteur non ou peu urbanisé en zone d'aléa indifférencié
- PPRI_R4 : Secteur urbanisé en zone hydrogéomorphologique potentiellement inondable
- PPRI_ZUC : Zone d'Urbanisation Continue
- Zone Inondable - PPRI du bassin du Lauquet
- Zone Inondable - PSS de l'Aude
- Zone de bruit liée aux infrastructures de transports terrestres arrêté préfectoral du 07-02-2000
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de **COUFFOULENS**

3.3

PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

P.L.U. : approuvé le 16 mars 2009

Document ayant fait l'objet de 2
modifications simplifiées en
2013 & 2016

Document mis en comptabilité le.....

COMMUNE DE COUFFOULENS

PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface approchée
1	Elargissement du chemin de Pech Campo	Commune	500 m ² (largeur = 3 m à compter de l'axe du fossé)
2	Pech Campo - Fossé	Commune	850 m ² (largeur = 3 m)
3	Cimetière - Elargissement de chemin	Commune	650 m ² (largeur = 2,5 m de part et d'autre du chemin existant)
4	La Plaine – Elargissement de chemin	Commune	400 m ²
5	La Plaine – Elargissement de chemin	Commune	175 m ²
6	Les Moulins – Elargissement de la RD 143	Commune	250 m ² (largeur = 2 m)
7	Elargissement du chemin des Vallières	Commune	450 m ² (largeur = 2 m)
8	Les Moulins – amorce de voie	Commune	350 m ² (largeur = 8 m)
9	Création d'un chemin pour les modes doux	Commune	510 m ² (largeur = 2m)